

Paris, le 16 octobre 2024

Efficienc e et pertinence des soins : le PLFSS vise les bons objectifs, mais il oublie la transformation de l'organisation des soins

La FFMKR, premier syndicat représentatif de kinésithérapeutes, avait vu dans le discours de politique générale du Premier ministre une réelle opportunité d'accélérer les transformations attendues en matière de décloisonnement de l'organisation des soins, de déploiement de la culture de l'efficience et de la pertinence des soins. Or, bien que le PLFSS 2025 poursuive des objectifs affirmés d'efficience et de pertinence des soins, il passe à côté de la réorganisation des soins, signant une politique court-termiste.

La manière la plus efficace « de faire mieux » en contenant la progression des dépenses de santé dans le cadre d'un Ondam à 2,8 % consiste à accélérer la transformation du système de santé et à concrétiser une nouvelle organisation des soins fondée sur l'efficience.

En la matière, la FFMKR a mis sur la table plusieurs propositions très concrètes, dont la mise en œuvre rapide permettrait de franchir un pas décisif en termes d'efficience, d'accès aux soins et de prévention pour jeter les bases des économies de demain en termes de soins, d'arrêts maladie et d'hospitalisations évités :

- Faire confiance dans la capacité des kinésithérapeutes de faire réaliser des économies au système de santé en **généralisant l'accès direct sans prescription médicale**, mesure rapide et efficace permettant d'éviter d'inutiles consultations médicales ou passages aux urgences (6000 entrées par jour pour des entorses à la cheville), et des prises en charge trop tardives ;
- Intégrer les kinésithérapeutes dans les **rendez-vous de prévention**, mesure permettant un dépistage précoce de la sédentarité, des fragilités, des risques de chute et de la perte d'autonomie, et ainsi de réaliser des économies substantielles de prises en charge ;
- Intégrer les kinésithérapeutes dans la médecine du travail afin d'accentuer la prévention des TMS et contribuer ainsi à la limitation des arrêts de travail ;
- Permettre la **prescription d'activité physique adaptée (APA)** par les kinésithérapeutes, afin d'accélérer le déploiement du sport-santé et de permettre le maintien des capacités physiques des patients ;
- Reconnaître le **métier de kinésithérapeute-coordonnateur** en EHPAD et en HAD, afin d'améliorer la qualité de vie des résidents en établissements, et de lutter contre les problèmes de santé évitables par la rééducation et la prévention ;

Le Gouvernement doit s'emparer de ces propositions et passer à l'acte en matière de programmation budgétaire tri-annuelle des dépenses de santé.

De la même manière, dès lors que le PLFSS pour 2025 opère un nouveau transfert des dépenses vers les organismes complémentaires d'assurance maladie, via une baisse du ticket modérateur, des consultations médicales, la FFMKR souhaite ouvrir les discussions autour d'une flexibilité tarifaire pour les kinésithérapeutes, leur permettant d'adapter leurs honoraires au-delà du seuil conventionné, pour certains cas à définir.

En revanche, le PLFSS comporte **deux mesures anachroniques** qui brouillent le message du gouvernement au regard des partenaires sociaux que sont les syndicats représentatifs.

Il s'agit tout d'abord du **retour d'une forme d'entente préalable** via l'encadrement des prescripteurs, qui s'avère illisible pour les professionnels et qui va au rebours des actions menées par ailleurs pour libérer du temps « médecin » en limitant au maximum l'administratif. Alors que les dispositifs conventionnels mis en place depuis plus de 10 ans avaient permis de limiter le nombre de demandes d'entente préalables, et que l'accès direct aux soins de kinésithérapie est posé, la FFMKR s'opposera à ce retour en arrière.

D'autre part, **la restauration de la capacité donnée au directeur général de la CNAM de prononcer unilatéralement des baisses de tarifs** pour la biologie et l'imagerie, constitue **une atteinte grave et inacceptable au système conventionnel**, alors que la gravité de la situation commande au contraire de renforcer le système conventionnel, en l'ancrant dans une dynamique pluriprofessionnelle.

La FFMKR sera vigilante à l'examen du PLFSS. C'est en faisant confiance aux partenaires conventionnels et aux professionnels de santé que des marges d'économies raisonnées pourront être dégagées en faveur de l'accès aux soins et de l'adaptation du système de santé, afin de faire face aux nombreux défis liés au vieillissement de la population et à l'explosion des maladies chroniques. Et c'est pourquoi la FFMKR soutient l'inscription rapide d'un projet de loi de modernisation de la profession de kinésithérapeute à l'agenda du parlement.

Contacts presse :

Sébastien GUÉRARD – Président – president@ffmkr.org – 06 03 85 96 28

Vincent DAËL – Délégué général – v.dael@ffmkr.org – 06 62 02 34 60